



La PRE

pour les personnels techniques ?



Le SNAPATSI demande, lors de la Commission ad'hoc du 9 Octobre 2015, **l'intégration de critères relatifs aux niveaux des personnels techniques** afin qu'ils bénéficient de PRE individuelles et de petites équipes. Aujourd'hui, par exemple en CRS, seuls des critères "ACTIFS" (*Tirs, Formations, mises à disposition...*) existent.

La **DRCPN** et la **DCCRS** se sont engagées à porter la réflexion pour l'attribution en 2016.

Pour rétablir la vérité, le SNIPAT n'a fait qu'abonder dans notre sens.

Pour autant, à quand une réelle prise en compte des personnels techniques dans toutes les directions d'emploi pour l'attribution de la PRE ?

Le SNAPATSI, comme à son habitude, sera présent à toutes les réunions, afin de porter la parole des personnels techniques qu'il représente et de défendre leurs intérêts.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !